

COLLÈGE REP+ : Collège Katia et Maurice KRAFFT Béziers

ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU DE
L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Localisation géographique : Bd Yves du Manoir, Béziers

Présentation de l'établissement :

Le collège Krafft, REP+ (ainsi que les 5 écoles du réseau) est situé dans le quartier de la Devèze à Béziers, quartier politique de la ville, qui concentre de nombreuses difficultés : regroupement de population défavorisée, taux de chômage élevé, délinquance, mauvaise image. Le plan de rénovation urbaine en cours doit contribuer à créer un environnement de vie plus agréable et à instaurer une nouvelle mixité sociale. L'établissement scolarise 646 élèves en mars 2021 dont 54 élèves en SEGPA, 13 élèves en ULIS TSL et 12 élèves en ULIS TFC et 74 élèves en CHAM, 372 boursiers dont 170 demi-pensionnaires. Les CSP défavorisées et moyennes représentent 80% de l'établissement alors que les catégories favorisées ne représentent que 7.85%. La situation sociale des élèves est à l'image de l'environnement, très dégradée.

Projet de réseau et/ou d'établissement :

Projet d'établissement

Objectif 1: la réussite des élèves, des conditions d'apprentissage favorables à la mise en activité

Les Axes de progrès proposés :

Apprendre sur l'activité personnelle des élèves et leur accompagnement

Apprendre de l'ambition et des résultats pour tous

Apprendre de la vie de l'EPL et du climat scolaire

Objectif 2 : une insertion professionnelle réussie, un parcours de formation personnalisé et ouvert sur le monde économique

Les Axes de progrès proposés :

S'insérer : grâce à une orientation et un parcours choisi

S'insérer : persévérance scolaire, prévention et lutte contre le décrochage

S'insérer : des chances équitables de parcours de formation

Objectif 3 : l'appropriation du réseau

Les Axes de progrès proposés :

Œuvrer à une continuité pédagogique et développer des pratiques évaluatives bienveillantes et exigeantes pour un accompagnement au plus près des besoins de l'élève

Mettre en place les conditions d'un climat scolaire propice aux apprentissages en relation avec l'ensemble de la communauté éducative

Accompagner chaque élève dans la construction d'un parcours personnel ambitieux au mieux de ses potentialités

Projet de réseau

Les axes de progrès pour le Réseau :

En prenant les axes des projets d'école et celui du projet du collège, on peut déterminer une cohérence :

Ecoles:

1) L'évolution des pratiques pédagogiques pour la réussite des élèves

2) L'évolution des pratiques pour améliorer le climat scolaire

3) Suivi et valorisation des parcours éducatifs de l'élève

Collège:

1) Œuvrer à une continuité pédagogique et développer des pratiques évaluatives bienveillantes et exigeantes pour un accompagnement au plus près des besoins de l'élève.

2) Mettre en place les conditions d'un climat scolaire propice aux apprentissages en relation avec l'ensemble de la communauté éducative.

3) Accompagner chaque élève dans la construction d'un parcours personnel ambitieux au mieux de ses potentialités.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Coopérer et travailler en équipe disciplinaire et interdisciplinaire ;
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;
- S'investir dans le cadre de la liaison école-collège ;
- S'engager dans une démarche de formation et de développement professionnel.

Fonctions pouvant être confiées :

- Professeur principal ;
- Responsable de projets favorisant la mise en œuvre de la politique de l'établissement ;
- Missions particulières de référents (référents parcours, Devoirs faits, décrochage...).

Mesures Education prioritaire REP+ :

Indemnitaires

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 4646 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxima de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Ressources :

Parcours académique m@gistère : [« Enseigner en éducation prioritaire »](#)

Page académique éducation prioritaire : cliquer [ICI](#)